



- **Quatrièmes journées nationales du réseau PIC**
- **Point de vue des tutelles :
bonnes pratiques attendues par l'ARS**
- Elisabeth LEHU - Responsable Service Soins de prévention /
Référénte régionale ENMR & Coopérations inter professionnelles

- 1. Présentation du volet ETP du SROS
- 2. L 'offre régionale d 'ETP
- 3. Mise en place d 'une réflexion sur l 'ETP en santé mentale dans le cadre du plan santé mentale



1. Le volet ETP du SROS (Schéma Régional d 'Organisation des Soins)

1. LE VOLET ETP DU SROS (1 / 8)

Objectif général du volet :

Développer l'ETP dans le cadre d'une organisation territoriale lisible et cohérente de l'offre et garantir sa qualité et son accessibilité

3 objectifs opérationnels :

1. Créer les instances de suivi du dispositif d'ETP et de ressources et compétences en ETP ;

2. Disposer d'une offre de formation régionale suffisante, répondant aux référentiels et adaptée aux besoins ;

3. Structurer l'offre d'ETP sur les territoires.

1. LE VOLET ETP DU SROS (2 / 8)

Objectif 1 :

Créer les instances de suivi du dispositif d'ETP et de ressources et compétences en ETP :

Action 1 :

Mettre en place un comité thématique maladies chroniques

Cette instance nouvelle, dont le pilotage est assuré par l'ARS, assurera notamment la mission de **suivi du dispositif de mise en place de l'ETP**.

Action 2 : Développer un centre régional de ressources et de compétences en ETP

1. LE VOLET ETP DU SROS (3 / 8)

Objectif 2 :

Disposer d'une offre de formation régionale suffisante, répondant aux référentiels et adaptée aux besoins :

Action 1 :

Mettre en place un annuaire de l'offre régionale de formation en ETP que ce soit pour les actions de sensibilisation, les formations de niveau I et II et les diplômes d'enseignement supérieur ;

Action 2 :

Proposer, au plan régional, une offre de formation structurée en fonction des différents niveaux de formation attendus pour les acteurs de l'ETP ;

1. LE VOLET ETP DU SROS (4 / 8)

- Objectif 2 (suite) :
Disposer d'une offre de formation régionale suffisante, répondant aux référentiels et adaptée aux besoins :
- Action 3 :
Prôner les formations en pluridisciplinarité ;
- Action 4 :
Garantir la qualité des formations ;
- Action 5 :
Former les professionnels de santé de 1^{er} recours à l'ETP.

1. LE VOLET ETP DU SROS (5 / 8)

Objectif 3 :

Structurer l'offre d'ETP sur les territoires :

Action 1 :

Suivre les priorités du PRS afin de réduire les inégalités de santé

Action 2 :

Mettre en place une coordination territoriale de l'ETP

Action 3 :

Déployer l'éducation thérapeutique dans les soins de 1er recours

1. LE VOLET ETP DU SROS (6 / 8)

Objectif 3 (suite) :

Structurer l'offre d'ETP sur les territoires :

Action 4 :

Hiérarchiser l'offre en Education Thérapeutique selon 3 niveaux dans une logique de complémentarité :

Niveau 1 : une offre d'ETP en ville de 1^{ère} intention et de proximité dispensée par les professionnels de premier recours et qui s'adresse aux malades chroniques non compliqués et relativement stabilisés (notamment dans le cadre de pathologies fréquentes comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et respiratoires) ;

Niveau 2 : une offre d'ETP de deuxième intention par les équipes de coordination des réseaux de santé (ou structures intermédiaires) et l'hôpital pour les malades chroniques complexes (pluri pathologies, complications médicales et/ou psychosociales) ;

Niveau 3 : une offre d'ETP à l'hôpital pour les prises en charge lourdes et spécialisées (3^{ème} recours) et les pathologies rares (prise en charge dès le 1^{er} niveau).

1. LE VOLET ETP DU SROS (7 / 8)

Objectif 3 (suite) :

Structurer l'offre d'ETP sur les territoires :

Niveau 1 : un programme d'ETP dispensé par une équipe multidisciplinaire de 1^{er} recours (médecin, infirmier, diététicien, psychologue, professeur d'activité physique) dès le repérage du surpoids ou de l'obésité de degré 1 dont l'objectif est d'identifier les causes de la prise de poids afin de l'endiguer et d'accompagner le patient dans le changement de comportements afin d'éviter les complications liées à l'obésité.

Niveau 2 : prise en charge par les réseaux de santé ou l'hôpital des patients obèses de degré 2, en lien avec le médecin traitant. Il s'agit de proposer un projet individuel personnalisé : remise à l'activité physique, éducation alimentaire, suivi psychologique.

Niveau 3 : programme d'éducation thérapeutique pour les patients présentant une obésité sévère pour lesquels un traitement chirurgical est requis. Il s'agit de préparer le patient, d'une part, à l'intervention chirurgicale : choix de la technique, changements de comportements induits par la chirurgie (alimentation, pratique d'une activité physique, ...), accompagnement psychologique, ... et, d'autre part, à la vie après la chirurgie.

1. LE VOLET ETP DU SROS (8 / 8)

Objectif 3 (suite) :

Structurer l'offre d'ETP sur les territoires :

Action 5 :

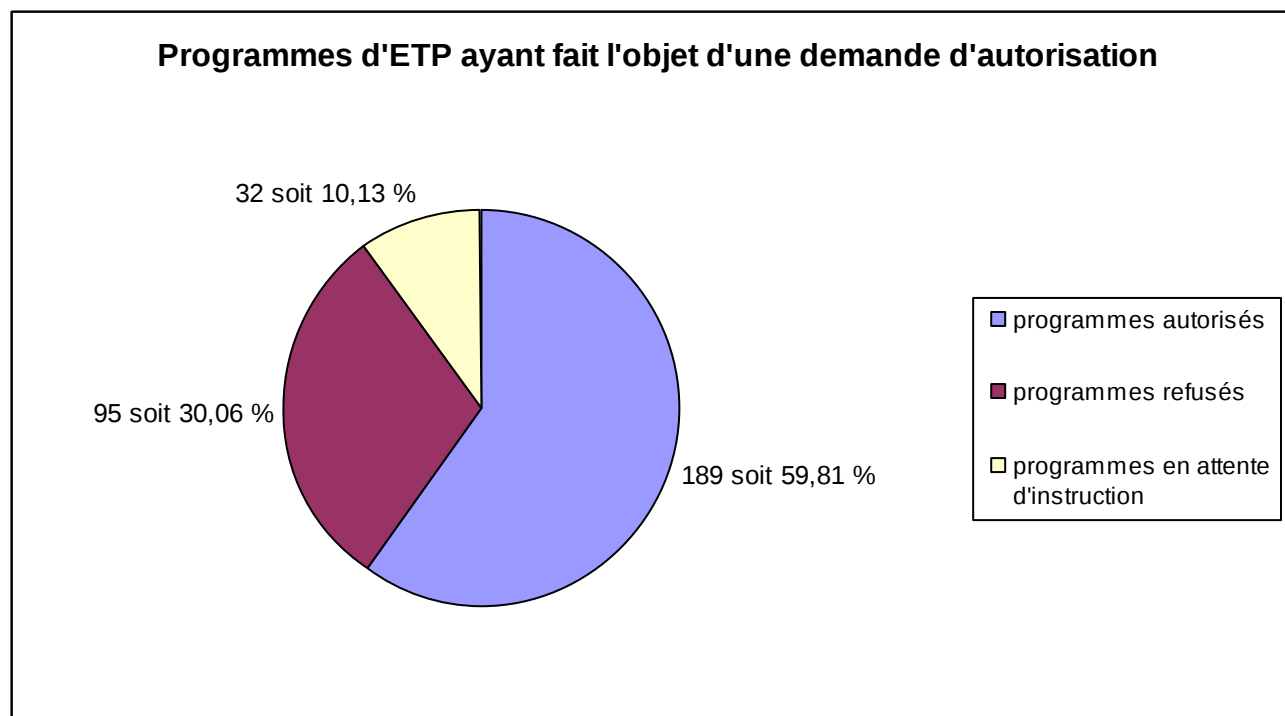
Réguler l'offre en Education Thérapeutique, dans le cadre de la procédure d'autorisation, selon 2 critères :

- > la conformité au cahier des charges national ;
- > le respect des 3 niveaux de hiérarchisation de l'offre.

2. L'offre régionale d'ETP (au 15 septembre 2012)

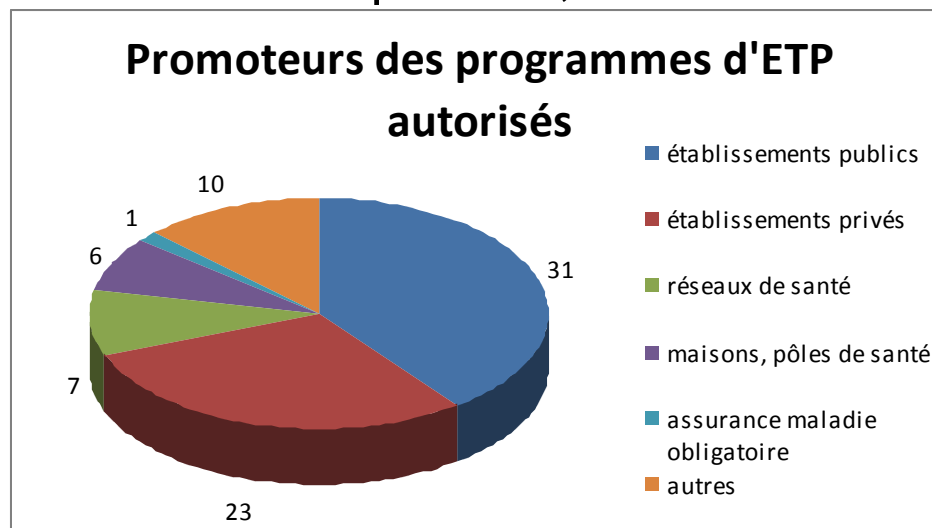
2. L'OFFRE REGIONALE D'ETP (au 15/09/2012)

316 demandes d'autorisation ont été reçues ;



2. L'OFFRE REGIONALE D'ETP (au 15/09/2012)

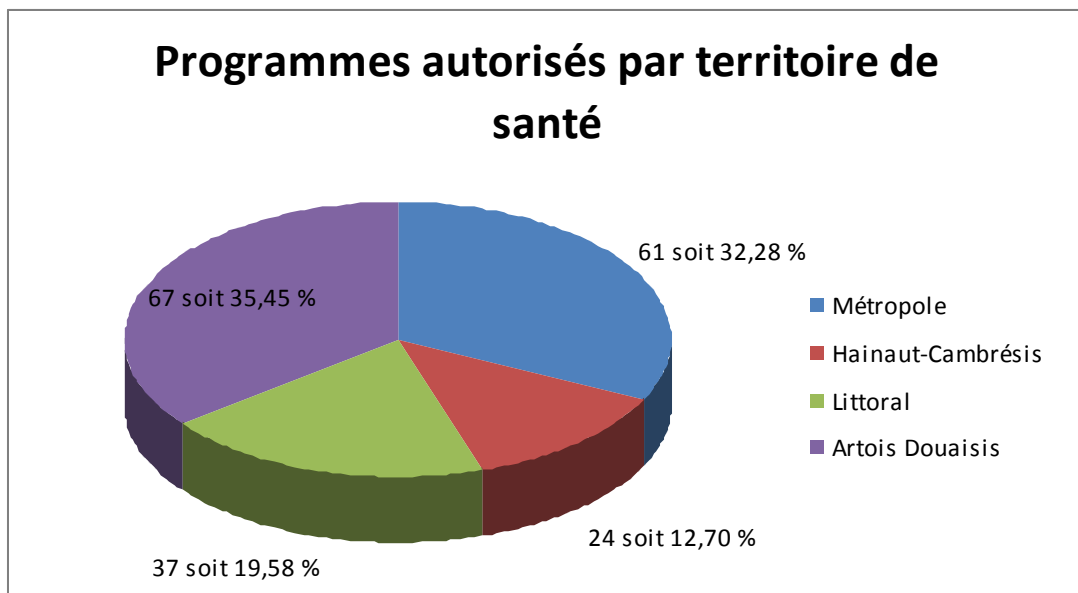
- **78 porteurs de programmes** dont :
54 établissements de santé (MCO, SSR, psychiatrie et HAD),
7 réseaux de santé,
6 maisons et pôles de santé,
- 2 associations de patients, ...



2. L'OFFRE REGIONALE D'ETP (au 15/09/2012)

- **189 programmes autorisés**
soit **59.81 %** des demandes déposées dont :
- - > 64 programmes diabète (33.86 % des programmes autorisés)
 - > 38 programmes obésité (20.11 %)
 - > 28 programmes maladies respiratoires (14.81 %)
 - > 22 programmes maladies cardio vasculaires (11.64 %)
 - > 2 programmes psychiatrie / santé mentale (1.06 %)

2. L'OFFRE REGIONALE D'ETP (au 15/09/2012)

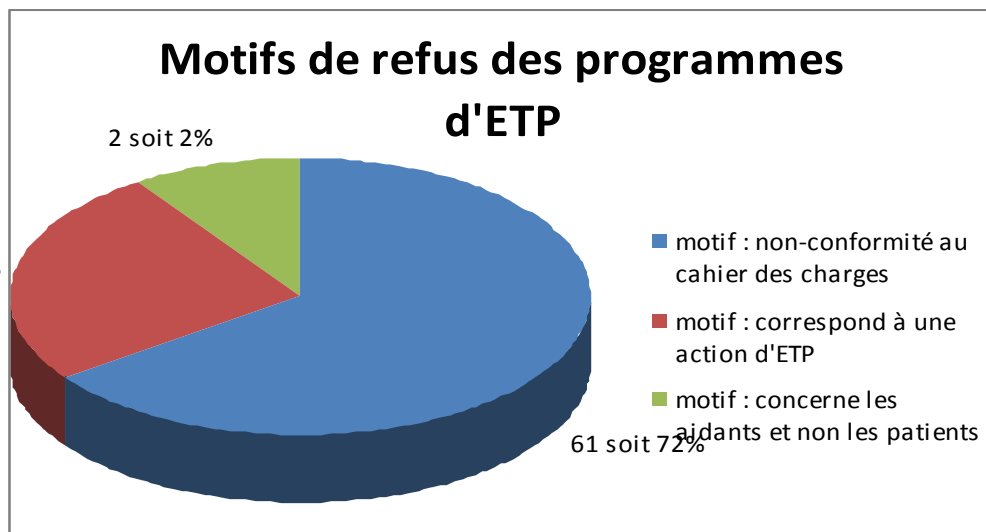


File active estimée à 6.200 patients ;

2. L'OFFRE REGIONALE D'ETP (au 15/09/2012)

95 programmes refusés dont 9 en psychiatrie

soit 30.06 % des demandes déposées,
principalement pour non-conformité au cahier des charges ;



2. L ' OFFRE REGIONALE D 'ETP EN PSYCHIATRIE / SANTE MENTALE (au 15/09/2012)

- 12 programmes déposés
- 2 autorisations / 1 en attente / 9 refus
- 6 promoteurs dont 2 EPSM, 2 établissements de santé publics, 1 établissement privé, 1 ESPIC

2. L ' OFFRE REGIONALE D 'ETP EN PSYCHIATRIE / SANTE MENTALE (au 15/09/2012)

— motifs de refus :

- ☐ de nombreux dossiers adressés incomplets ;
- ☐ des équipes de professionnels insuffisamment sensibilisées au dispositif d'autorisation des programmes d'ETP ;
- ☐ des programmes dédiés aux familles plutôt qu'aux patients ;
- ☐ de nombreuses non conformités au cahier des charges national des programmes d'ETP : équipe, coordination équipe / MT / programme d'accompagnement / structuration du programme / dossier éducatif du patient / éthique – déontologie / évaluation du programme

2. L ' OFFRE REGIONALE D 'ETP EN PSYCHIATRIE / SANTE MENTALE (au 15/09/2012)

- pathologies prises en charge :
ALD 23 - affections psychiatriques de longue durée
- a) les psychoses : **schizophrénie**
- b) les troubles de l 'humeur récurrents ou persistants :
dépression, troubles de l 'humeur
- c) les troubles névrotiques sévères et les **troubles graves de la personnalité** et du comportement

**— 3. Mise en place d 'une réflexion sur l 'ETP
en santé mentale dans le cadre du
programme régional psychiatrie et santé
mentale**

ETP & Psychiatrie : perspectives dans le cadre du programme régional psychiatrie et santé mentale

Constats :

1. une grande hétérogénéité des pratiques en matière d'ETP autour des pathologies psychiatriques ;
2. une méconnaissance du cadre réglementaire ;
3. un cadre de référence technique peu approprié à la psychiatrie et à la santé mentale ;

Propositions :

1. adapter le cahier des charges national d'un programme d'ETP aux spécificités de la prise en charge en psychiatrie et santé mentale ;
2. proposer un schéma de déploiement de l'offre d'ETP en psychiatrie et santé mentale sur le territoire régional ;
3. accompagner le développement des pratiques éducatives des professionnels de la santé mentale ;
4. inscrire les familles et les associations de patients dans le dispositif d'ETP (programme d'accompagnement, patients experts)

 **Merci de votre attention**

